

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 28 janvier 2023

APPEL A LA VIGILANCE : INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Chaque année, environ 4000 personnes en sont victimes et une centaine de personnes en décèdent. Dans le Bas-Rhin, entre le 1^{er} octobre 2022 et ce jour, 17 signalements d'intoxication au CO ont été reçus et gérés par l'ARS Grand Est impliquant 110 personnes.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

Comment s'en prémunir ?

Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention pour éviter l'intoxication :

- Faites vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.
- N'utilisez jamais, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue.
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérez quotidiennement et régulièrement votre habitation, même par temps froid, au moins 10 minutes par jour.
- Placez les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur des bâtiments et ne les utilisez jamais à l'intérieur, y compris dans des lieux tels que cave, garage, remise.

Les symptômes d'une intoxication

Les symptômes de l'intoxication les plus fréquents sont des maux de tête, des nausées, une confusion mentale et de la fatigue. Ils apparaissent plus ou moins rapidement en fonction des concentrations en CO dans l'air, et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé :

- d'aérer les locaux,
- d'arrêter les appareils à combustion et quittez les locaux,
- d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes)
- d'obtenir l'avis d'un professionnel qualifié avant de réintégrer les locaux.

STOP AU MONOX !

<http://www.stopmonox.com/>

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture du Bas-Rhin : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr